

# XIV<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



## Déclaration de Kinshasa

### PRÉAMBULE

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, saluons chaleureusement la tenue, pour la première fois en Afrique centrale, de ce Sommet. En vue de confirmer la Francophonie comme acteur important des relations internationales, nous avons décidé de consacrer ce Sommet au thème :

**« Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale ».**

2. Nous affirmons l'impérieuse nécessité de veiller à ce que la mondialisation soit au bénéfice de tous et de promouvoir une gouvernance environnementale au service de la qualité de la vie. Nous estimons que les défis de la lutte pour la réduction de la pauvreté demeurent pressants au regard du niveau actuel de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Nous réaffirmons la spécificité de la Francophonie, fondée sur la langue française et les valeurs qu'elle promeut : la diversité culturelle, le multilinguisme, la paix, la démocratie, l'État de droit, les droits de l'Homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement durable, l'éducation et la solidarité.

### TITRE I. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

*La gestion solidaire des enjeux environnementaux et économiques constitue un défi majeur pour la survie de l'humanité, le devenir de notre planète, le renforcement de la coexistence pacifique et le développement équitable des peuples.*

*Il est impérieux de mettre en œuvre une solidarité renforcée et une stratégie d'action concertée au sein de la Francophonie, dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement, afin de peser davantage dans les débats et instances internationaux consacrés à ces questions.*

#### **Francophonie et gouvernance environnementale**

4. Nous saluons la participation de la Francophonie à la conférence de Rio+20 et l'esprit de compromis qui a prévalu pour l'adoption de la déclaration intitulée *L'Avenir que nous voulons* qui s'en est suivie. Nous affirmons notre engagement à participer activement à la formulation et la réalisation des objectifs du développement durable inscrits dans cette déclaration et notre détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à

la préservation des ressources de l'environnement. Nous saluons la décision du renforcement et du rehaussement du Programme des Nations unies pour l'environnement en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement et soutenons la décision prise à Rio de créer l'Instance politique de haut niveau sur le développement durable.

5. Nous affirmons notre volonté de soutenir les modèles de développement équitable et durable basés sur une « économie verte », selon les conditions et les priorités nationales du développement durable et conformément à la Déclaration de Rio+20. Nous renouvelons notre engagement à lutter contre le changement climatique. Nous insistons sur la nécessité d'une transformation structurelle des économies vers une voie respectueuse du climat. Nous prenons acte des conclusions des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> conférences des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Cancún et Durban, et appelons à leur pleine mise en œuvre. Nous soutenons l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat. Nous réitérons notre volonté de travailler à la mise en place de financements pour le développement, en lien avec les Nations unies et le Groupe pilote sur les financements innovants auquel appartient l'OIF.
6. Nous affirmons l'importance de la préservation des écosystèmes. Nous veillerons à renforcer les capacités des acteurs nationaux responsables de l'élaboration de nos politiques et programmes pour assurer une prise en charge efficace des atteintes à l'environnement. Nous nous engageons à mettre en place des politiques de conservation et d'exploitation durable des forêts, des océans et des mers ainsi que de leurs ressources.
7. Nous nous engageons à appuyer les structures compétentes dans l'élaboration d'une politique globale intégrant les stratégies et programmes économiques basés sur la gestion forestière durable. Nous soutenons une exploitation agroforestière raisonnée, fondée sur des principes de gestion scientifique et durable des eaux et forêts, en association avec les communautés locales pour répondre à leurs besoins, notamment en matière de sécurité alimentaire et de préservation de leur patrimoine physique et immatériel.
8. Nous nous engageons à promouvoir une gestion multilatérale cohérente et transparente des enjeux environnementaux entre tous les acteurs concernés. À cet égard, nous soulignons le rôle important joué par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), à qui nous demandons de poursuivre la diffusion des bonnes pratiques existantes en la matière, en collaboration avec tous les acteurs de l'innovation, dont le Réseau francophone des acteurs de l'innovation.
9. Reconnaissant la contribution importante des entités fédérées, des régions et des collectivités territoriales dans les pays concernés, nous nous engageons à les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des engagements internationaux visant à relever les défis du développement durable.

### **Francophonie et gouvernance économique**

10. Nous nous engageons à nous investir pleinement dans le processus de réforme du système financier et monétaire international en vue d'un ordre mondial équitable, en veillant à une meilleure représentation des pays en développement au sein des organes de décision des institutions financières internationales.
11. Nous encourageons la poursuite des échanges entre les pays industrialisés et les pays en développement en vue de réduire les déséquilibres macroéconomiques entre les États ainsi que les inégalités sociales et économiques entre les populations. Nous nous engageons à consolider la coopération multilatérale et la solidarité francophone afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté et la malnutrition et d'assurer la sécurité alimentaire dans de nombreux pays du monde.

12. Nous nous engageons à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et les encourageons à adhérer aux instruments, normes et principes internationaux pertinents.
13. Nous nous engageons à renforcer notre soutien en faveur de la coopération tripartite. Nous saluons les avancées réalisées dans l'identification des *Éléments d'une démarche francophone de développement de la coopération tripartite* et demandons à l'OIF de mettre en œuvre les axes d'intervention définis dans cette démarche.
14. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de proposer, en vue du prochain Sommet, une stratégie économique pour la Francophonie réunissant pouvoirs publics, entreprises, institutions éducatives et société civile. Une attention toute particulière sera réservée à la création de partenariats d'entreprises axés sur le développement de l'activité économique, de l'emploi dans les pays du Sud, sur les échanges et les investissements Nord-Sud et Sud-Sud, ayant à l'esprit que la langue française est également un outil au service de l'économie.
15. Nous invitons l'OIF et l'AIMF à encourager et à appuyer les collectivités locales dans la mise en place d'actions en faveur de l'entrepreneuriat et du développement économique local.
16. Nous saluons le rôle et les contributions des pays membres de la région Asie-Pacifique en faveur du développement et de la solidarité francophones ainsi que de la diversité culturelle et linguistique. Dans cet esprit, nous nous engageons à y renforcer des relations de coopération multiformes afin de rehausser la visibilité de la Francophonie dans cette région.
17. Nous renouvelons notre soutien au peuple d'Haïti, pays déclaré prioritaire de la solidarité francophone à Montreux. Nous encourageons les acteurs politiques de ce pays dans leurs efforts en vue de la reconstruction nationale et appelons la Francophonie à poursuivre le déploiement de son plan d'action par la mobilisation de ses expertises et de ses ressources, ainsi que les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux à poursuivre et intensifier leur aide à ce pays en tenant compte des six priorités fixées par le gouvernement haïtien. Nous apportons notre soutien à Haïti dans ses efforts pour faire du français une des langues officielles et une des langues de travail au sein de la Communauté de la Caraïbe (Caricom).

## **TITRE II. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET DROITS DE L'HOMME**

*Les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface sont les instruments de référence de la Francophonie au service de ses valeurs. La mise en œuvre des engagements souscrits doit être poursuivie.*

*Dans un souci de préserver la paix, élément fondamental pour un développement harmonieux, nous réaffirmons notre détermination à promouvoir la gouvernance démocratique et les droits de l'Homme. Nous souscrivons à tous les droits protégés par les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme et nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination. Nous insistons sur la nécessité de respecter la liberté de pensée, de conscience et de religion, et l'égalité entre les hommes et les femmes.*

**Francophonie, gouvernance démocratique, paix et sécurité**

18. Nous saluons les progrès notoires dans les processus de démocratisation en cours dans certains pays membres de la Francophonie, notamment en matière d'ouverture démocratique et de promotion des droits et libertés. Nous estimons qu'ils répondent ainsi aux aspirations légitimes et pacifiques des populations, en particulier les jeunes et les femmes, à plus de liberté et de justice, comme dans le cas du « printemps arabe ». Nous demandons à l'OIF de poursuivre sa démarche d'accompagnement des pays en transition et nous nous félicitons à cet égard qu'elle soit désormais observatrice au Partenariat de Deauville, créé dans le cadre du G8.
19. Nous reconnaissons les difficultés auxquelles sont encore confrontés certains de nos pays en situation de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix. Nous demandons à l'OIF, dans le cadre des résolutions adoptées par ce Sommet, de poursuivre sa contribution à la réappropriation durable par ces pays des valeurs et principes de l'État de droit, ainsi qu'au rétablissement et au respect d'un fonctionnement régulier et efficace des institutions qui en sont garantes.
20. Reconnaisant le succès et l'importance des actions menées par le Secrétaire général en matière d'alerte précoce et de prévention des conflits et, à la suite des recommandations du Panel d'experts de haut niveau mis en place en 2010, nous soulignons la nécessité de poursuivre l'action dans le domaine de la diplomatie préventive en nous appuyant sur l'expertise technique reconnue de la Francophonie et les partenariats avec d'autres acteurs internationaux.
21. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les actes terroristes et la criminalité organisée qui se développent au Sahel ainsi que les actes de piraterie, tant dans l'océan Indien que dans le golfe d'Aden et le golfe de Guinée. Nous exprimons notre solidarité envers les pays concernés et appelons la communauté internationale à se mobiliser toujours davantage pour éradiquer ces menaces, conformément à la résolution adoptée à Montreux.
22. Nous nous engageons à approfondir et accélérer la mise en œuvre d'une gouvernance démocratique des systèmes de sécurité. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer les possibilités de participation de contingents de pays francophones aux opérations de maintien de la paix et encourageons le développement des capacités civiles, militaires et de police francophones. Nous appelons l'ONU et les organisations régionales à intensifier leur coopération avec la Francophonie et ses membres, notamment pour faciliter l'accès des francophones à des postes de commandement et renforcer le multilinguisme à travers l'usage du français dans les opérations de maintien de la paix.
23. Nous réitérons notre ferme détermination à combattre toutes les formes de discrimination et de violence faites aux femmes et aux filles, en particulier lors des crises et conflits armés, conformément à la Déclaration francophone du 1<sup>er</sup> mars 2010 sur les violences faites aux femmes s'appuyant sur la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
24. Nous soutenons les efforts qui contribuent à la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, permettant notamment l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Elle devra être fondée sur les résolutions pertinentes des Nations unies, particulièrement les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, la Feuille de route du Quartet et l'Initiative de paix arabe, telle qu'adoptée au Sommet de Beyrouth.

25. Nous soutenons les efforts pour mener les consultations nécessaires en vue de mettre en œuvre la décision de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire de tenir une conférence en 2012 à laquelle participent tous les pays du Moyen-Orient pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive sur des bases consensuelles pour les pays de la région et avec le plein soutien et l'engagement des États dotés de l'arme nucléaire.
26. Nous réaffirmons le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et demandons aux puissances occupantes de se conformer au droit international et de respecter le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949.
27. Nous réaffirmons la nécessité d'organiser des élections libres, fiables et transparentes afin de garantir la légitimité démocratique des institutions et d'assurer un déroulement apaisé des consultations électorales. Nous attachons une importance particulière à l'appropriation durable par nos États et gouvernements membres des capacités électorales et saluons la création du Réseau des compétences électorales francophones.
28. Nous rappelons que la liberté de la presse, qui repose sur la pluralité des médias et la libre communication de l'information, de la pensée et des opinions, constitue une composante essentielle de la vie démocratique. Nous saluons à cet égard les avancées positives dans bon nombre de nos États pour garantir l'indépendance des médias et leur régulation démocratique et transparente, et une autorégulation conforme à la déontologie professionnelle. Nous nous engageons à assurer les conditions d'exercice de cette liberté et une protection effective des journalistes et des autres acteurs de la presse dans l'exercice de leurs métiers, tant au niveau de la législation, de la protection judiciaire que de la sécurité physique.
29. Nous nous engageons à créer, au sein de l'espace francophone, les conditions propices à la mobilité des personnes, en particulier les jeunes, les universitaires, les artistes et les acteurs économiques et culturels.
30. Nous affirmons notre volonté de promouvoir une gouvernance plus efficace et plus équitable des systèmes de santé, d'élaborer des modèles de financement durable et de faciliter un meilleur accès aux médicaments et aux soins. Nous entendons poursuivre notre lutte contre le VIH-Sida. Nous nous engageons à redoubler d'efforts en vue de l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de réduire le nombre de décès maternels liés à cette pandémie. À cet égard, nous encourageons la mise en œuvre de l'accord de coopération qui lie l'OIF et l'Onusida.
31. Constatant que le paludisme et la tuberculose sont la cause d'un fort taux de mortalité dans les pays africains, nous réitérons notre engagement à éradiquer ces pandémies qui constituent l'une des plus grandes entraves au développement social et économique des pays africains.

### **Francophonie et droits de l'Homme**

32. Nous encourageons l'accélération du processus de ratification par l'ensemble des pays francophones des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et leur transposition en droit interne, notamment au travers de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès des acteurs concernés.
33. Nous entendons renforcer notre présence et notre concertation en vue de positions communes au sein des organisations internationales et régionales, notamment au Conseil

des droits de l'Homme des Nations unies, pour la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel.

34. Nous réaffirmons l'importance du développement de la Justice pénale internationale et de son rôle dans la protection des droits de l'Homme, le rétablissement de l'État de droit et la lutte contre l'impunité. À cet égard, nous saluons la signature de l'accord de partenariat entre l'OIF et la CPI. Nous appuyons également les efforts engagés par l'OIF pour définir une position francophone en matière de justice, vérité et réconciliation pour soutenir les États francophones en crise et en transition.
35. Nous reconnaissons le rôle de la société civile et des organisations de défense des droits de l'Homme dans les progrès en faveur de la paix et de la démocratie dans l'espace francophone. Nous encourageons les activités des ONG et la mise en place des mécanismes appropriés pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.
36. Nous saluons l'accord-cadre de coopération qui lie l'OIF et l'ONU Femmes et souscrivons pleinement aux priorités identifiées, notamment celles qui contribuent au renforcement des initiatives et des projets en faveur des femmes africaines. Nous affirmons notre volonté d'actualiser la Déclaration de Luxembourg pour favoriser la pleine et égale participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de nos États, notamment par le biais de l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi.
37. Nous nous engageons à combattre les pires formes de travail des enfants : le travail forcé, l'esclavage et le trafic d'enfants, leur utilisation dans les conflits armés et dans l'industrie du sexe ainsi que toutes les autres activités illicites.
38. Nous réaffirmons notre volonté de contribuer à l'édification d'une société de l'information ouverte, transparente et démocratique. Nous référant à la Déclaration de Montreux, nous adoptons la nouvelle *Stratégie numérique de la Francophonie* et demandons à l'OIF, aux opérateurs et à l'APF de la mettre en œuvre. Nous accroîtrons également nos efforts visant à accélérer l'intégration de l'espace francophone dans l'économie numérique mondiale. Nous nous engageons à participer au mouvement international du gouvernement ouvert et à favoriser l'accès de nos citoyens, hommes et femmes en toute égalité, aux technologies numériques.
39. Nous fondant sur la Déclaration de Bamako et souscrivant à la *Résolution sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'Homme sur l'Internet* adoptée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies le 5 juillet 2012, nous reconnaissons le rôle d'Internet comme instrument de promotion des droits de l'Homme, du droit à la liberté d'expression et à la participation démocratique, tout en appelant à l'adoption de normes mondiales et de législations nationales définissant les principes d'une protection effective des données personnelles.

### **TITRE III. LANGUE FRANÇAISE, DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉDUCATION**

*La langue française constitue le socle de la Francophonie, qui a pour vocation d'en assurer la promotion et le rayonnement international. Elle conforte la solidarité entre les États et gouvernements et s'inscrit dans le cadre de la diversité culturelle et du multilinguisme.*

#### **Francophonie et langue française**

40. Nous affirmons la nécessité de faire respecter le multilinguisme au sein des organisations internationales comme composante intégrante d'un multilatéralisme effectif. Nous rappelons aux organisations internationales leurs obligations à la pleine mise en œuvre des

dispositions relatives au multilinguisme prévues par leurs statuts et règlements intérieurs respectifs.

41. Nous engageons les groupes d'ambassadeurs francophones à promouvoir l'usage et le développement du français dans les organisations internationales et régionales auprès desquelles ils sont accrédités. Nous appuyons les actions mises en place par l'OIF avec les États et gouvernements concernés pour former au et en français les diplomates et fonctionnaires qui n'ont pas la langue française comme langue officielle. Nous réitérons la pertinence du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et veillerons à sa diffusion et à son application effective.
42. En réponse aux Déclarations de Québec et de Montreux, nous adoptons la *Politique intégrée de promotion de la langue française*. Nous nous engageons à en concrétiser les objectifs prioritaires dans nos pays et à favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs, en collaboration avec l'APF, de la mettre en œuvre.
43. Nous nous félicitons du succès du Forum mondial de la langue française tenu à Québec en juillet 2012, qui a fortement mobilisé la société civile et les jeunes autour de la promotion et du rayonnement de la langue française. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs d'évaluer la pertinence et l'éventuelle mise en œuvre des recommandations de ce forum. Nous saluons la décision du Secrétaire général d'en organiser une deuxième édition en 2015.
44. Nous saluons la création du Réseau des associations professionnelles francophones (RAPF) qui vise à promouvoir le français comme langue technique, scientifique et économique dans les contextes professionnels.
45. Nous saluons la mise en œuvre des pactes linguistiques souscrits au Sommet de Montreux ainsi que la signature à Kinshasa d'un nouveau pacte linguistique par l'Arménie. Nous encourageons la multiplication de ces plans d'action qui favorisent la promotion du français.
46. Nous nous félicitons de la visibilité de la langue française aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres et saluons l'action du Grand Témoin de la Francophonie. Nous continuerons à veiller à ce que l'usage de la langue française aux Jeux soit conforme à la Charte olympique.
47. Nous réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale TV5, opérateur de la Francophonie, vecteur essentiel pour l'apprentissage et le rayonnement international de la langue française, vitrine de la diversité culturelle. Nous entendons en favoriser la diffusion et nous efforcerons d'en faciliter la présence sur nos principaux supports de distribution, notamment sur la télévision numérique terrestre (TNT), en garantissant son accessibilité par les dispositions appropriées.

### **Francophonie, éducation et diversité culturelle**

48. Nous nous engageons à renforcer notre coopération pour atteindre l'objectif d'une éducation de qualité pour tous (EQPT) ainsi qu'à mettre en place et maintenir un dispositif efficace de régulation de nos systèmes éducatifs. Nous demandons à l'OIF, l'AUF, l'Université Senghor et la Confémén de poursuivre la réflexion concernant les instruments permettant d'assurer la qualité et l'équité de l'ensemble des services éducatifs, tant publics que privés, et à renforcer l'accompagnement des États et gouvernements dans leur mise en place.

49. Nous intensifierons, selon les spécificités de nos États et gouvernements, nos efforts afin de développer des politiques et des programmes d'éducation, de formation et de recherche visant l'intégration sociale, l'exercice de la citoyenneté et l'insertion effective des jeunes dans l'économie. Nous encourageons notamment les initiatives visant à renforcer l'éducation pour le développement durable.
50. Nous notons avec satisfaction l'extension de l'Initiative pour la formation à distance des maîtres (Ifadem). Nous encourageons la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative École et langues nationales en Afrique (Élan-Afrique).
51. Nous nous engageons à renforcer la coopération universitaire dans l'espace francophone, où les universités jouent un rôle déterminant pour la formation de la jeunesse aux métiers de demain, la recherche et le développement durable.  
Nous saluons le travail des réseaux d'excellence et d'innovation créés par l'AUF, ou en partenariat avec elle, qui œuvrent dans le domaine des technologies pour la santé, l'eau et l'énergie, notamment le Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (Rescif).
52. Nous sommes déterminés à poursuivre le développement de nos politiques et industries culturelles dans l'esprit de la *Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, ainsi qu'à intégrer la culture dans nos politiques de développement en vue de créer des conditions propices au développement durable.  
Nous demandons à l'OIF ainsi qu'aux opérateurs de poursuivre leurs programmes d'accompagnement des politiques et industries culturelles dans les pays du Sud. Nous lui demandons également de veiller à mettre en place une politique de conservation et de valorisation du patrimoine, notamment avec le support des technologies numériques.
53. Répondant à notre vœu, exprimé lors du Sommet de Montreux, de faire de la Francophonie un acteur majeur dans les relations internationales, nous veillerons à la mise en contact et en synergie des expertises existant en Francophonie en matière d'intelligence et de prospective. À cet égard, nous chargeons l'OIF et l'AUF, en concertation avec la République Démocratique du Congo, d'un rôle d'animation et de conduite en la matière afin de pouvoir constituer ainsi un espace interactif d'expertise pluridisciplinaire destinée à jouer un rôle de veille, d'alerte et de proposition sur les grands dossiers de l'heure.

#### **TITRE IV. L'AFRIQUE DANS LA FRANCOPHONIE ET DANS LA GOUVERNANCE MONDIALE**

*Le continent africain joue un rôle grandissant au sein de la géopolitique mondiale. L'Afrique est un nouveau pôle de croissance. Elle représente l'avenir de la Francophonie, grâce au dynamisme de sa jeunesse et à ses potentialités immenses. La Francophonie est décidée à soutenir l'Afrique dans une perspective de partenariat renoué.*

54. Nous nous engageons individuellement et collectivement à soutenir l'Afrique dans la préservation de son unité et dans ses efforts de promotion de la coexistence pacifique, de respect de l'intangibilité des frontières et de consolidation de l'État de droit. Nous affirmons, en particulier, notre détermination à accompagner la République du Mali et la République Démocratique du Congo dans leurs efforts pour faire respecter leur souveraineté et leur intégrité territoriale, conformément aux résolutions afférentes adoptées par ce Sommet.
55. Nous réitérons notre appui à la poursuite de la réforme de la gouvernance mondiale favorable à l'institution d'un système multilatéral équilibré garantissant une représentation permanente et équitable de l'Afrique au sein des organes de décision. L'indispensable réforme du Conseil de sécurité des Nations unies doit donner aux pays africains toute



- leur place. Nous prenons note de la position commune africaine basée sur le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.
56. Nous soutenons le maintien d'un partenariat fort entre l'Afrique et le G8, et souhaitons que les pays africains soient systématiquement associés à la préparation des travaux en rapport avec l'Afrique. Nous réitérons notre appel à la poursuite de l'invitation de deux pays africains au sommet et aux rencontres préparatoires du G20, selon une représentation conforme aux résolutions pertinentes de l'Union africaine. Nous demandons au G20 de maintenir le développement au premier rang de ses priorités politiques et appelons à la poursuite de l'action conjointe de l'OIF et du Commonwealth auprès du G20 en faveur des pays les plus pauvres.
57. Nous nous engageons à soutenir l'accélération du processus d'industrialisation de l'Afrique, notamment par la transformation sur place des matières premières locales. Nous encourageons le transfert adéquat de technologies, la dynamisation d'un commerce équitable et l'allégement du service de la dette extérieure.
58. Nous nous engageons à renforcer la bonne gouvernance des ressources naturelles, notamment dans les industries extractive et forestière, conformément à la résolution afférente adoptée par ce Sommet.
59. Nous nous engageons à améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le but de garantir la sécurité alimentaire pour tous et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Nous réaffirmons les engagements pris en faveur du droit et de l'accès durable et équitable à l'eau potable et à l'assainissement, qui doivent être réalisés progressivement pour nos peuples dans le plein respect de la souveraineté nationale.
60. Rappelant notre engagement, lors du Sommet de Montreux, en faveur de la lutte contre la sécheresse et la désertification, nous réaffirmons la nécessité de conduire à bien les projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations sédentaires et nomades en milieu sahélo-saharien. Nous appuyons les conclusions issues du 14<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), tenu à N'Djamena le 30 avril 2012, notamment la mise en place d'un programme d'investissement quinquennal 2013-2017 du bassin et la décision d'organiser courant 2012 une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement dudit programme.



Nous rendons un hommage appuyé au Secrétaire général dont l'action et l'engagement en faveur des valeurs et du rôle de la Francophonie contribuent fortement à accroître le rayonnement et l'influence de notre Organisation sur la scène internationale.

Nous évaluerons ensemble, lors du XV<sup>e</sup> Sommet, les engagements pris au titre de cette Déclaration.



L'Afrique tient en son avenir celui de la Francophonie.

Ici et maintenant, nous prenons l'engagement solennel de rendre la Francophonie plus agissante et plus porteuse de cohésion en renforçant notre solidarité avec la jeunesse et les peuples de ce continent, dont le développement concerne l'humanité tout entière.